



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 63/26 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DE MAITRE DE LAUBIER DANS LE DOSSIER N°2611367-1

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°26/23 du 20 mars 2026 portant délégation de compétence du conseil municipal au maire,
Vu le recours contentieux enregistré le 25 juin 2026 par le tribunal administratif de Marseille sous le n°2611367-1, demandant l'annulation d'un licenciement pour faute grave d'un agent contractuel,
Vu la proposition d'honoraires transmise par Maître De Laubier,

DECIDE

DE DESIGNER Maître Renaud DE LAUBIER, avocat au Barreau, 19A cours Honoré d'Estienne d'Orves, 13001 Marseille, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire en question, et ce, aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas échéant, devant la juridiction d'appel.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 1^{er} juillet 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 21.07.2026
Et de la publication ou notification le 21.07.2026

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19

Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
13640 La Roque d'Anthéron

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260701-DEC_63_06_D